SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

Nombre de membres :
en exercice : 46
présents : 35
représentés : 3
votants : 38

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 9 juin 2026
DELIBERATION N°2026-32

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Collège du Département de la Haute-Vienne							
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
M. VEYRIRAS Stéphane	P	*M. DESTRUHAUT Stéphane*		Mme LALOGE Marlène	P	*Mme GUILHAT-BARRET Véronique*	
Mme SELLES Amandine	A	*Mme PLAZZI Monique*		M. ALLARD Pierre	P	*M. GERAUDIE Ludovic*	
Mme TROUBAT Bernadette	A	*M. BEGOUT Gilles*		Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle	A	*Mme MORIZIO Annick*	
Mme LARDY Brigitte	A	*M. BOISSERIE François*		M. JOUANNY Alain	A	*M. ESCURE Fabrice*	
M. RAYMONDAUD Yves	P	*M. NOUHAUD Jean-Louis*		Mme TUYERAS Sylvie	A	*Mme PAULET Valérie*	
Mme ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	A	*Mme BOURDEAU Cécile*		M. MALET Patrick	P	*M. PIRONNEAU Pascal*	
M. CUBERTAFOND Michel	A	*M. BOST Jean-Marie*	P	Mme GENTIL Sarah	A	*Mme MANUS Lydie*	P
M. BUSSIERE Pascal	P	*M. LARCHER Sébastien*					
Collège des groupements de communes							
CC Briance Combade				**CC de Noblat**			
M. FORESTIER Joël	A	*Mme QUICHAUD Laurence*	P	Mme ROUCHUT Josiane	P	*Mme VERGNE Eliane*	P
M. TURLAN Thierry	A	*Mme BURIN Christine*	P	M. GRENAILLE Romain Bérenger	P	*M. LEMASSON Lionel*	
CC Gartempe Saint Pardoux				**CC Ouest Limousin**			
M. SEMAVOINE Fabien	P	*M. RIFFAUD Gérard*		M. LACROIX Jacques	P	*M. DARFEUILLES Charles-Antoine*	
M. PELLEGRINI Bruno	P	*M. BODAK Cédric*		Mme DE MONTCALM Anne-Marie	P	*M. LATHIERE Jean-Claude*	P
CC Portes de Vassivière				**CC Pays de Nexon Monts de Châlus**			
M. ECHASSERIEAU Vincent	A	*M. LEBLANC Christian*		M. CARPE Jean-Christophe	P	*M. TESSIER Anthony*	
Mme GORGE Christine	P	*M. DELEFOSSE Laurent*		M. GATARD Ludovic	P	*Mme MASSY Valérie*	
CC Val de Vienne				**CC ELAN**			
M. BARRY Philippe	P	*M. BARRIERE Rémy*		M. AUZEMERY Alain	P	*M. BIERI Alain*	
M. DELOMENIE Sébastien	P	*Mme CORGNE Elodie*		Mme BRUNET CARPE Chloé	A	*Mme NARDOUT Lise*	
M. FAUCHER Thierry	P	*M. PETILLON Pierre*		M. POULET Jean-Paul	A	*M. MAITRE Franck*	
CC Haut Limousin en Marche				Mme PERIGNON Valérie	P	*M. CHAPOULIE Jacques*	
M. OVAN Nicolas	P	*Mme FOURRIER Laurianne*		**CC Porte Océane du Limousin**			
Mme PAILLER Delphine	A	*M. DUBAUD Jean-François*		M. BEAUDET Hervé	P	*M. FAVRAUD Alain*	
M. BONNEFOUS Jean-Paul	P	*M. REBEYRAT Frédéric*		M. VARACHAUD Pierre	P	*Mme NOEL-PARPEIX Valérie*	
Mme KASIKCI Yveline	A	*M. HURBE Frédéric*	P	M. HABRIAS Fabien	P	*Mme CALENDREAU Laëtitia*	
SICTOM Sud Haute-Vienne				M. GRANET Jean-Pierre	P	*M. SARRE Guillaume*	
M. LAGORCE Edmond	P	*M. SAUTOUR Alain*	P				
M. JOUANNETAUD Patrick	A	*M. DEMARS Denis*	P				
M. LAVOREL Eric	P	*Mme ROUGERIE Isabelle*					
Mme BONNETAUD Angélique	P	*Mme TERREFOND Agnès*					
	P	Délégué présent	A	Délégué absent	P	Délégué suppléant présent sans droit de vote	

Procurations : Mme BRUNET CARPE à M. AUZEMERY et M. ECHASSERIEAU à Mme GORGE au titre du collège des groupements de communes.
M. CUBERTAFOND à M. BUSSIERE au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Secrétaire de séance : Madame GORGE Christine

Objet : Délégations du Président

Vu les statuts du SYDED et notamment l'article 11 ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la possibilité offerte au Comité Syndical de déléguer certaines de ses compétences au Président ;

Considérant les délégations confiées par le Comité Syndical au Bureau lors la séance du jour ;

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260609-2026_32-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **décide :**

- **d'attribuer au Président les délégations suivantes :**

1- D'approuver les **contrats et conventions** sans conséquence financière ou qui apportent des recettes supplémentaires au SYDED quel que soit le tiers signataire, mais aussi avec les collectivités membres pour la mise en œuvre des compétences du SYDED conformément aux orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), de les signer ainsi que tout document nécessaire à leur exécution ;

2- D'approuver les **contrats et conventions d'un montant inférieur à 40 000 € HT** quel que soit le tiers signataire ;

3- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés et des accords-cadres non formalisés** de fournitures, de services, de travaux d'un montant inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4- D'effectuer les **démarches administratives** auprès des autorités compétentes **en lien avec l'exploitation des différents équipements** du SYDED (déchèteries, plateformes de déchets verts, stations de transit…) au titre notamment des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou de l'urbanisme ;

5- De décider de la conclusion et de la révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6- De passer les **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;

7- De décider l'**aliénation de gré à gré de biens mobiliers** jusqu'à 15 000 euros ;

8- De fixer les rémunérations et de régler les **frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** ;

9- D'intenter au nom du SYDED les **actions en justice** ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, devant les juridictions administratives, pénales ou civiles, conformément à l'article 11 des statuts ;

10- De régler les conséquences dommageables des **accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SYDED** dans la limite de 10 000 euros et en l'absence de dommage corporel ;

11- De réaliser les **lignes de trésorerie** sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical fixé à 100 000 euros ;

12- D'autoriser, au nom du SYDED, le **renouvellement de l'adhésion aux associations** dont il est membre ;

13- De prendre toutes les **décisions nominatives relatives à la gestion du personnel** (recrutement, carrière et rémunération) dans le cadre des dispositions statutaires et des délibérations du Comité syndical.

- **de donner mandat à Monsieur le Président pour notifier la présente délibération aux autorités compétentes et concernées.**

VOTE :

POUR :	38
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

➔ **UNANIMITE**

Fait et délibéré à PANAZOL,

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.06.12 16:14:23 +02'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260609-2026_32-DE